



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2024
Français
Original : anglais

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par l'adoption de sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui y sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2610 \(2021\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui traduisent la gravité de la menace que constitue Daech pour la paix et la sécurité internationales et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace.

2. Le présent rapport est le dix-huitième en la matière³. Il a été établi par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées⁴, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, en étroite collaboration avec d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. Au cours de la période considérée, la menace que Daech et les groupes qui lui sont affiliés représentent pour la paix et la sécurité internationales est restée élevée, avec des répercussions significatives sur les zones de conflit. Malgré les revers financiers et les pertes parmi leurs hauts responsables, Daech et ses affiliés ont

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 février 2024).

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² En application de la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#), [S/2021/682](#), [S/2022/63](#), [S/2022/576](#), [S/2023/76](#) et [S/2023/568](#).

⁴ La présente évaluation de la menace est fondée sur le trente-troisième rapport de l'Équipe de surveillance ([S/2024/92](#)).



conservé leur capacité de mener des attaques terroristes et de projeter une menace au-delà de leurs zones d'opérations. Le risque de résurgence du groupe subsiste en Iraq et en République arabe syrienne et l'activité des groupes affiliés à Daech a contribué à la détérioration de la situation dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. L'ONU a continué d'aider les États Membres à lutter contre Daech et d'autres groupes terroristes, notamment en mettant en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu et évolution de la menace

4. L'attrition au niveau du commandement de Daech et la tendance au renforcement de la décentralisation et de l'autonomie du groupe et de ses affiliés se sont poursuivies au cours de la période couverte par le présent rapport. Le nom du nouveau chef de Daech a été annoncé des mois après qu'il ait été fait état de la mort d'Abu al-Husain al-Husaini al-Qurashi le 30 avril 2023, ce qui pourrait être le signe de difficultés dans le processus de sélection et de préoccupation relatives à la sécurité de l'intéressé. Si Daech a été effectivement neutralisé en Iraq et en République arabe syrienne, il n'en reste pas moins une menace sérieuse et continue de mener des attaques asymétriques, qui se sont multipliées depuis le mois de novembre. Le risque de résurgence du groupe demeure si un grand nombre de détenus retournaient au combat ou si la pression antiterroriste se relâchait.

5. Des États Membres se sont dits préoccupés par trois grandes orientations tactiques au cours de la période couverte par le présent rapport. Premièrement, une détente localisée a été amorcée dans le Sahel entre l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163) et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) (QDe.159), ce qui a eu des répercussions sur d'autres zones, les deux groupes consacrant moins d'efforts à se combattre mutuellement et concentrant leurs ressources sur d'autres cibles. Deuxièmement, dans plusieurs régions, notamment au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le nombre d'attaques revendiquées par l'EIL (Daech) semblait nettement inférieur au nombre d'attaques effectivement perpétrées. Des États Membres ont estimé que cela s'inscrivait dans le cadre d'un effort visant à gagner les cœurs et les esprits des populations là où Daech opérait, sans que cela ne s'accompagne en réalité d'une diminution proportionnelle des opérations du groupe. Troisièmement, tout en reconnaissant qu'il était difficile d'obtenir des données empiriques, des États Membres ont constaté qu'en dépit d'une réduction générale de leur nombre et de leur rythme au cours des quatre mois qui ont précédé le mois de novembre, les attentats perpétrés par Daech ont été plus meurtriers, ce qui pourrait indiquer une amélioration des capacités dans certaines régions. Des régions ont connu une augmentation du nombre d'attentats depuis novembre.

6. Les États Membres continuaient de s'inquiéter de l'évolution de la menace dans les zones de conflit en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où Daech profitait du manque de capacités en matière de lutte antiterroriste. La situation est devenue plus complexe en raison de l'enchevêtrement des différends ethniques et régionaux et des objectifs et opérations de ces groupes, dans lesquels interviennent également des dynamiques propres aux populations locales.

7. En Afghanistan, la diminution du nombre d'attentats perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIL-K) (QDe.161) résultait probablement à la fois des mesures antiterroristes prises par les Taliban et d'un changement de stratégie opéré par le chef du groupe. Plusieurs États Membres ont indiqué qu'un

grand nombre d'Afghans étaient désormais recrutés par l'EIL-K et qu'ils étaient souvent utilisés dans le cadre d'opérations.

8. Les communications publiques de Daech en réponse aux événements survenus en Israël et à Gaza depuis le 7 octobre ont été prudentes et calibrées, et visaient à exacerber l'intolérance religieuse. Daech restait fermement hostile au Hamas, dont il considérait les membres comme des apostats. La production médiatique de Daech a privilégié l'exploitation de la situation à Gaza afin de mobiliser des acteurs isolés potentiels pour commettre des attentats. Lors des consultations menées dans le cadre du présent rapport, aucun État Membre n'a fait état d'une quelconque indication que des membres de Daech ou des éléments affiliés au groupe aient été impliqués dans l'attaque lancée par le Hamas le 7 octobre.

1. Direction de Daech

9. Le 3 août, Daech a annoncé qu'Abu Hafs al-Hashimi al-Qurashi était son nouveau chef. Des États Membres ont attribué la reconnaissance tardive de la mort de l'ancien chef du groupe à des divisions internes. Plusieurs États Membres ont estimé que le taux d'attrition au niveau du commandement de Daech et les problèmes de sécurité pourraient déplacer le centre de gravité de la structure centrale de Daech hors de l'Iraq ou de la République arabe syrienne. Le nouveau chef pourrait éventuellement s'installer en Afghanistan ou, plus vraisemblablement, en Afrique. Plusieurs attentats orchestrés par le nouveau chef pour venger la mort d'Abu al-Husain, dont certains menés par des personnes liées à l'EIL-K, auraient été déjoués en Turquie par les autorités nationales.

10. Le 3 août également, un nouveau porte-parole, Abu Hudhayfah al-Ansari, a succédé à Abu Umar al-Muhajir après la capture de ce dernier par Ha'yat Tahrir Al Sham (HTS, également connu sous le nom de Front el-Nosra pour le peuple du Levant) (QDe.137) en mars 2023. Pour éviter les offensives de Ha'yat Tahrir Al Sham, Daech a déplacé certains dirigeants et agents du nord-ouest de la République arabe syrienne vers le désert de Badiyé.

11. Après la mort d'Ali Jasim Salman al-Juburi (également connu sous le nom de Abu Sara al-Iraqi) en février 2023 (S/2023/568, par. 8), la « direction générale des provinces » de Daech aurait été réorganisée (voir S/2022/576, par. 5). Un État Membre a signalé que le bureau « Bilad al-Rafidayn » (anciennement « Iraq ») avait été rattaché au bureau « Ard al-Mubarakka » (anciennement « Sham »), dirigé par Abdallah Makki Muslih al-Rafi'i (également connu sous le nom de Abu Khadija) (non inscrit sur la Liste). Al-Rafi'i jouerait un rôle important dans le « comité délégué » qui exerce un contrôle administratif sur les affaires du groupe au nom de son chef.

12. Avec la mort de Bilal al-Sudani (S/2023/568, par. 7), plusieurs États Membres ont noté que la désorganisation du réseau d'al-Sudani avait considérablement affaibli le rôle stratégique du « bureau » Karrar en Somalie, limitant sa capacité de coordination en tant que centre financier pour les groupes affiliés à Daech en Afrique. Bilal al-Sudani, intermédiaire d'Al-Qaïda en Afrique de l'Est avant de devenir trafiquant de fonds et de matériel pour le compte de Daech en Afrique, ayant la confiance du groupe, était un proche associé d'Abu Talha al-Sudani, haut responsable d'Al-Qaïda.

2. Finances de Daech

13. Les recettes de la structure centrale de Daech ont continué à diminuer et, selon des États Membres, le montant des réserves disponibles serait compris entre 10 et 25 millions de dollars. Les dépenses sont toujours supérieures aux recettes, les versements destinés aux membres du groupe et aux familles des combattants décédés

ou incarcérés représentant la charge la plus importante. Certains États Membres ont signalé que les finances de Daech étaient plus dispersées, les transferts entre les affiliés du groupe étant moins nombreux, depuis la mort de Bilal al-Sudani, tandis que le « bureau » Karrar restait important pour les transferts de revenus.

14. Si des États Membres ont signalé un recours croissant aux cryptomonnaies, les passeurs de fonds et les systèmes informels de transfert de fonds (*hawala*) restent pour Daech et ses affiliés les principaux moyens d'effectuer des transactions financières. La plupart des groupes affiliés à Daech sont restés financièrement autonomes. Certains utiliseraient les médias sociaux pour collecter des fonds en cryptomonnaies. Un groupe médiatique pro-Daech a cherché à collecter des fonds auprès de sympathisants en leur demandant d'utiliser une cryptomonnaie connue pour être utilisée à des fins illicites. D'autres groupes affiliés à Daech ont lancé un appel en faveur de l'utilisation de la même cryptomonnaie dans plus de 20 langues.

15. Les sources de financement de Daech et de ses affiliés continuent à dépendre du contexte. « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) a continué à générer des fonds localement grâce à des activités criminelles, notamment l'extorsion des pêcheurs et des agriculteurs, le vol de bétail et les enlèvements contre rançon, et a plus récemment commencé à s'intéresser à des activités agricoles telles que la culture de piments rouges destinés aux pays voisins du lac Tchad. Des cas de braconnage pour générer des fonds ont également été signalés au Bénin, au Niger et au Nigéria. Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138) et ISWAP n'ont pas été en mesure de lever suffisamment de fonds pour payer leurs combattants ni par conséquent d'attirer des combattants étrangers.

16. En décembre, dans le cadre d'une enquête antiterroriste à laquelle ont contribué 12 pays, la police nationale espagnole a démantelé un réseau transnational de Daech accusé d'avoir blanchi des fonds et transféré 200 000 euros en cryptomonnaies pour financer des attaques en Europe. Plus de 10 personnes ont été arrêtées et deux attentats imminents ont été déjoués.

3. Accès de Daech aux armes

17. Des États Membres ont fait part de la préoccupation que leur inspirait la prolifération d'armes en Afghanistan, au Moyen-Orient et en Afrique, en particulier le recours de plus en plus fréquent aux systèmes de drones aériens et aux engins explosifs improvisés. Plusieurs États Membres ont indiqué que les armes provenant de stocks laissés en Afghanistan depuis la prise du pouvoir par les Taliban continuaient de proliférer. Des États Membres ont continué à indiquer que l'EIIL-K se procurait ces armes auprès de Tehrik-e Taliban Pakistan (QDe.132).

4. Les combattants de Daech et les membres de leur famille en Iraq et en République arabe syrienne

18. Si le rythme général des opérations de rapatriement depuis les camps du nord-est de la République arabe syrienne est resté lent, des progrès notables ont été observés quant au nombre de rapatriements effectués par quelques États Membres, notamment l'Iraq. En l'absence d'un changement significatif dans le rythme général constaté dans les rapports précédents, les risques liés aux camps et aux centres de détention persisteront pendant plusieurs années. Certains États Membres ont fait part de leur inquiétude quant à la capacité des autorités nationales de certaines régions à gérer une augmentation sensible du rythme ou du volume des retours.

19. Daech continuait de s'employer à faire sortir son personnel de prison en menant des attaques ou en ayant recours à d'autres méthodes afin de remplacer à la fois des

membres de son commandement et de simples combattants, comme l'a montré la désorganisation récente d'une cellule du groupe chargée de planifier des attaques contre des prisons en République arabe syrienne.

20. Quelques déplacements de combattants terroristes étrangers en provenance d'Iraq et de la République arabe syrienne ont été signalés par des États Membres. Dans quelques cas, ils concernaient des personnes d'origine nord-africaine retournant en Afrique.

B. Évolution de la situation par région

1. Afrique

Afrique de l'Ouest

21. L'ampleur des violences commises par Daech et les pertes de vies civiles qui en ont résulté ont été plus importantes en Afrique de l'Ouest et au Sahel que dans d'autres régions d'Afrique. Malgré une diminution du nombre d'attaques menées l'année dernière en raison de l'intensification des offensives militaires des forces nationales et régionales, ainsi que de la poursuite des affrontements avec les combattants de Boko Haram, ISWAP est resté le groupe affilié à Daech le plus actif dans la région, avec la capacité de mener des attaques complexes en dehors de ses zones d'opérations habituelles, comme dans les pays voisins du lac Tchad, où il est resté actif. Les combattants d'ISWAP seraient au nombre de 4 000 à 7 000, et certains États Membres ont indiqué qu'Abu Musab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste) était toujours à la tête du groupe. Un État Membre a signalé qu'Abu Bakr ibn Muhammad ibn Ali al-Mainuki (non inscrit sur la Liste) avait remplacé Abu Musab à la tête du « bureau » de *Furqan* de Daech opérant dans le bassin du lac Tchad.

22. Du fait de la relative liberté de mouvement dont l'EIGS jouit dans la région, certains États Membres craignaient une multiplication des attaques dans l'avenir, en particulier contre les forces maliennes et leurs supplétifs, notamment contre les convois logistiques et afin d'isoler les localités clés du nord du pays contrôlées par les forces maliennes. Au Mali, l'EIGS a adopté une nouvelle stratégie visant à se faire mieux accepter par les populations locales afin de renforcer son influence et ses capacités de financement et de recrutement.

23. Dans le centre du Mali et le sud-ouest du Burkina Faso, une détente localisée entre l'EIGS et JNIM faisait craindre la possible constitution d'un sanctuaire terroriste. En se partageant implicitement les territoires dans lesquels ils évoluent, ces groupes ont été en mesure, dans la pratique, de se concentrer sur les attaques ciblant les forces de sécurité et de poursuivre leur implantation au sein des communautés locales, ce qui leur a permis de mener des attaques et de faciliter des opérations au-delà des frontières et dans les pays voisins.

24. Le Niger a connu une augmentation notable de la violence à la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement en juillet, l'EIGS ayant regagné du terrain en menant des attaques de plus en plus complexes contre les forces de sécurité et les populations. Contrairement à la stratégie qu'il avait adoptée au Mali, le groupe se montrait extrêmement violent, profitant de l'affaiblissement des capacités de lutte antiterroriste du Niger, en particulier à la frontière avec le Nigéria. Des États Membres ont estimé que l'EIGS pourrait exploiter encore ces faiblesses pour consolider son couloir logistique vers le Nigéria, ce qui lui permettrait d'assurer son ravitaillement et de recruter éventuellement dans d'autres communautés.

25. Des États Membres se sont inquiétés du fait que, même en l'absence d'alliance officielle entre l'ISWAP et l'EIGS, l'autonomie opérationnelle, financière et

logistique dont bénéficiait la structure centrale de Daech puisse également permettre aux groupes de projeter la menace au-delà de la région.

Afrique centrale et Afrique australe

26. Au Mozambique, les efforts soutenus des forces régionales en matière de lutte contre le terrorisme ont continué à avoir un impact sensible sur Ahlu Sunna wal-Jama'a (ASWJ) (non inscrit sur la Liste) et sur ses dirigeants dans la province de Cabo Delgado. Depuis le rapport précédent, le nombre de combattants aguerris du groupe avait encore diminué et se situait entre 160 et 200 personnes. La plus grande concentration de combattants du groupe se trouvait dans la forêt de Catupa, dans le district de Macomia (province de Cabo Delgado). Le nombre de décès est resté faible et les cas de violence ont été relativement peu nombreux. Selon des États Membres de la région, il n'est toujours pas clairement établi que l'EIL exerce le commandement et le contrôle sur ASWJ.

27. En août, au cours de l'opération Golpe Duro II, les forces déployées par les Forces de défense du Mozambique et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique ont tué le chef des opérations d'ASWJ, Bonomade Machude Omar (également connu sous le nom de Ibn Omar). La mort d'Omar est considérée par certains États Membres comme une perte majeure pour ASWJ, car l'ancien chef du groupe connaissait parfaitement la région et supervisait les opérations du groupe. Des États Membres ont indiqué que sa succession serait probablement assurée par Farido Selemene Arune. Des États Membres ont également signalé la montée en puissance d'un dénommé Ulanga, l'un des chefs spirituels et religieux d'ASWJ, de nationalité tanzanienne, estimant que celui-ci pourrait jouer un rôle de premier plan au sein du groupe.

28. En République démocratique du Congo, l'opération Shujaa a continué de perturber le commandement des Forces démocratiques alliées (ADF, Cde.001), des États Membres estimant que le groupe comptait entre 1 000 et 1 500 combattants, contre 1 500 à 2 000 au cours de la période couverte par le rapport précédent. Les autorités congolaises et ougandaises ont récemment élargi le mandat de l'opération Shujaa pour étendre sa zone d'opérations à l'est de la République démocratique du Congo. Les ADF ont également été touchées par une campagne de bombardement menée par les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) en septembre, qui a fait plus de 200 morts parmi leurs combattants. Malgré cela, les ADF restent résilientes. Des États Membres ont signalé que Meddie Nkalubo, responsable de la supervision et du financement de la campagne d'attentats à la bombe menée par les ADF en Ouganda, était toujours en vie, dirigeait activement ces attaques et y participait. Des États Membres pensaient que le commandant des ADF, Abu Akassi (également connu sous le nom de Abwakasi) (non inscrit sur la Liste), avait été blessé en septembre lors d'une attaque des FDPO visant un commandant tanzanien des ADF. Des États Membres estimaient qu'Abu Akassi, s'intéressant désormais à l'Ouganda, était responsable de plusieurs attentats dans le pays, notamment celui perpétré le 17 octobre contre deux touristes étrangers près de la frontière avec la République démocratique du Congo.

Afrique de l'Est

29. L'évaluation de la menace a relativement peu changé en Afrique de l'Est. Si le groupe affilié à Daech en Somalie a conservé une présence au Puntland, sa capacité opérationnelle n'a pas changé de manière significative, le groupe continuant à faire l'objet d'attaques des Chabab. Le nombre estimé de combattants du groupe est resté relativement stable (de 100 à 150) au cours de la période considérée. Des États Membres ont continué à mettre en garde contre le fait que, malgré le conflit au

Soudan, le pays restait une plaque tournante pour les combattants originaires d'Afrique du Nord qui se rendaient dans le sud de la Libye, au Mali et en Afrique de l'Ouest.

Afrique du Nord

30. Les groupes affiliés à Daech en Afrique du Nord étaient soumis à une pression antiterroriste considérable. Les capacités d'Ansar Beit el-Maqdes (non inscrit sur la Liste), affilié à Daech, ont été efficacement restreintes par les forces de sécurité égyptiennes. Le groupe compterait seulement quelques centaines de combattants. Un État Membre a déclaré qu'Ansar Beit el-Maqdes avait été éradiqué, les éléments restants étant considérés comme des extrémistes violents en fuite qui cherchaient refuge dans des zones désertiques. Certains États Membres ont indiqué que le groupe s'était réinstallé à l'ouest du Sinaï, plus près du canal de Suez, où il opérait de façon opportuniste plutôt que sur la base d'un plan stratégique.

31. Le Maroc a connu une résurgence du phénomène des acteurs isolés. Une cellule composée de quatre personnes, dont l'une avait tenté de rejoindre des groupes dans le Sahel, avait été démantelée en octobre. Un État Membre estimait que la situation au Sahel incitait de nombreuses personnes à établir des relations opérationnelles avec l'EIGS.

32. Le groupe affilié à Daech en Libye, État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (EIL-Libye) (Qde.165), a poursuivi ses opérations dans des zones reculées du sud et du sud-ouest du pays. Un État Membre a noté que certains combattants du groupe s'étaient rendus dans les zones d'exploitation aurifère libyennes et à la frontière entre la Libye et le Niger. Selon la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants constituaient la principale source de revenus du groupe. Les membres de l'EIL-Libye issus des tribus Tebou et leur chef, Abdul Salam Darak Allah (non inscrit sur la Liste), limitaient leurs déplacements aux zones désertiques et montagneuses pour éviter d'être repérés. Selon certains États Membres, le groupe disposerait de 150 à 400 combattants actifs, notamment originaires du Nigéria, du Soudan et du Tchad, mais ne mènerait pas d'attaques terroristes. Les services de renseignement libyens ont démantelé une cellule de Daech qui aurait été dirigée par des éléments soudanais facilitant le transport de personnes du Soudan et du Tchad vers la Libye avant qu'elles ne rejoignent d'autres destinations. Une autre cellule liée à la première, qui gérant les transactions financières connexes, a également été démantelée.

2. Moyen-Orient

L'Iraq et le Levant

33. La structure centrale de Daech continuait de mener une insurrection de faible intensité au moyen de cellules terroristes clandestines établies pour la plupart dans des zones reculées et rurales. Bien que ses capacités militaires aient diminué dans la région, le groupe continuait de représenter une menace du fait qu'il s'adaptait à la pression antiterroriste en exploitant les failles en matière de sécurité. Selon les estimations, les effectifs combinés de Daech en Iraq et en République arabe syrienne seraient de 3 000 à 5 000 combattants.

34. En Iraq, les opérations de Daech sont restées très limitées. Les forces irakiennes étaient parvenues à cibler des agents et à désorganiser des cellules dormantes et des réseaux de maisons d'accueil, mais le groupe continuait de mener des attaques sporadiques et de reconstituer les rangs de son commandement. Il avait maintenu ses structures de commandement et de gestion et ses structures provinciales, dirigées par Jasim Khalaf Dawud Ramiz Al-Mazrou'i (également connu sous le nom

de Abu Abd al-Qader) (non inscrit sur la Liste), et nommé de nouveaux dirigeants pour les provinces de Salaheddin et de Bagdad-Nord après l'élimination de leurs prédécesseurs par les forces irakiennes. Il avait également renforcé son architecture de communication et de sécurité afin de limiter les pertes parmi ses dirigeants et d'empêcher les infiltrations.

35. Daech continuait à concentrer ses opérations dans la périphérie de Bagdad et dans les provinces de Kirkouk, Diyala, Salaheddin et Ninive, à l'aide de petites cellules décentralisées. Le groupe continuait d'opérer principalement à Kirkouk et dans les zones situées autour des monts Hamrin et de Wadi el-Chaï, tirant parti de ce qu'il percevait comme une incapacité des forces de sécurité irakiennes et des peshmergas d'assurer la sécurité. Les attaques étaient menées principalement à l'aide d'armes légères et d'engins explosifs et visaient des représentants du Gouvernement et des services de sécurité, des responsables locaux, des civils et des installations militaires.

36. Dans les zones frontalières de l'ouest de la province d'Anbar, les activités de Daech avaient pris un nouvel élan. Le groupe a poursuivi ses attaques, notamment à Routba, établi des points de contrôle temporaires et pris pour cible des installations militaires. Des cellules de Daech ont continué de se réfugier dans des zones reculées de l'ouest d'Anbar, notamment dans la vallée du Houran, et près de la frontière irako-syrienne, où des attaques sporadiques ont continué d'être menées.

37. En République arabe syrienne, Daech avait intensifié ses attaques depuis novembre. Le désert central (Badiyah) servait de base logistique et opérationnelle à un groupe de 500 à 600 combattants qui formaient un triangle reliant les provinces de Soueïda, Homs et Deïr el-Zor. Daech avait mené des attaques sporadiques, notamment à Soukhné, dans le désert de la province de Homs, et à Ressafé, dans la province de Raqqa. Il a également lancé une attaque en août dans la ville de Maadan Atiq (Raqqa), dont il avait brièvement pris le contrôle.

38. Tirant parti des tensions qui s'étaient fait jour en août entre les Forces démocratiques syriennes (FDS) et les tribus locales, Daech avait pu libérer certains dirigeants et agents qui se trouvaient dans des centres de détention, intensifier le recrutement et étendre la présence de petites cellules mobiles le long de la frontière syro-irakienne, plus précisément à Mayadin (province de Deïr el-Zor), et à Markadé (province de Hassaké). Daech continuait de tirer parti de la porosité de la frontière irako-syrienne, plusieurs de ses dirigeants et agents ayant pu s'infiltrer dans la province de Ninive, en Iraq.

39. Dans le sud, Daech maintenait une vingtaine de cellules actives à Deraa et Soueïda, certaines collaborant de manière opportuniste avec d'autres factions armées non étatiques dans la région. Des États Membres ont fait observer que le groupe n'avait pas revendiqué la totalité des attaques qu'il avait perpétrées et aspirait à s'étendre vers la périphérie de Damas afin d'y établir une base plus solide.

40. Des États Membres ont fait valoir à plusieurs reprises le risque accru que la violence associée à Daech se propage dans les pays voisins, la menace que représentaient les éléments du groupe dans le sud de la République arabe syrienne et la possibilité d'un débordement des attaques terroristes au-delà des frontières.

Péninsule arabique

41. Les activités du groupe affilié à Daech au Yémen [État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (QDe.166)] restaient limitées. En août, moins d'une douzaine de membres avaient prêté allégeance au nouveau dirigeant de Daech. Bien que le groupe n'ait revendiqué aucune attaque au cours de la période considérée, il maintenait des liens logistiques avec d'autres branches, en particulier en Somalie. Les combattants,

dont le nombre serait compris entre 50 et 100, se trouvaient principalement dans la province de Mareb. Parmi les cadres dirigeants de l'organisation figurent Mithaq Thabit Haytham (également connu sous le nom de Abu Gharib al-Radfani) et Khaled Ahmed Abu Faraj (également connu sous le nom de Abu Ayoub) (ni l'un ni l'autre n'est inscrits sur la Liste). Les États Membres demeuraient préoccupés par le risque de régénération du groupe.

3. Europe

42. Les niveaux de menace avaient été officiellement revus à la hausse partout en Europe comme suite aux attaques meurtrières perpétrées en France et en Belgique en octobre et en décembre, respectivement, ainsi qu'à de nombreux autres actes terroristes non meurtriers et à des arrestations opérées dans plusieurs pays européens. Des États Membres ont indiqué que les éléments déclencheurs des attaques spontanées incluaient les autodafés du Coran et l'exploitation du ressentiment par Daech pour radicaliser et recruter de nouveaux adeptes au sein de certaines communautés en Europe.

43. Des États Membres s'inquiétaient du fait que l'arrivée en Europe occidentale depuis l'Afghanistan ou l'Ukraine de certaines personnes originaires du Caucase du Nord et d'Asie centrale puissent être une occasion à saisir pour l'EIL-K, qui cherche à mener des attaques violentes dans les pays occidentaux. Des États Membres ont fait observer que des opérations du groupe étaient planifiées ou avaient été menées à bien dans des États européens. En juillet et en août, sept personnes originaires du Tadjikistan, du Turkménistan et du Kirghizistan liées à l'EIL-K avaient été arrêtées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne) alors qu'elles tentaient de se procurer des armes en vue de commettre des attentats terroristes de grande ampleur et s'employaient à en déterminer les cibles.

4. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

44. Des États Membres ont continué à indiquer que la forte concentration de groupes terroristes en Afghanistan compromettait la sécurité dans la région. Malgré la diminution du nombre d'attentats perpétrés par l'EIL-K et la perte récente de territoires par le groupe, les morts et les blessés et le taux d'attrition élevé parmi ses hauts dirigeants et ses responsables de niveau intermédiaire, des États Membres continuaient de considérer le groupe comme étant la plus grande menace en Afghanistan, avec la capacité d'étendre la menace dans la région et au-delà.

45. Le nombre d'attentats de l'EIL-K avait diminué en raison de l'action antiterroriste menée par les Taliban, qui ont affirmé avoir vaincu le groupe, bien que ces attentats se soient poursuivis. Les Taliban restaient dans une certaine mesure divisés quant à la façon de traiter le groupe et les communautés qui lui étaient favorables. L'EIL-K a adopté une stratégie de recrutement plus inclusive, notamment en s'efforçant d'attirer des Taliban désabusés et des combattants étrangers. Il a renforcé son attrait au sein des réseaux tadjiks, et Khukumatov Shamil Dodihudoevich (également connu sous le nom de Abu Miskin, non inscrit sur la Liste), par exemple, serait le modérateur d'une chaîne Telegram de l'EIL-K ainsi que l'un des propagandistes les plus actifs du groupe et l'un de ses recruteurs de plus haut rang. Profitant des griefs liés au fait d'être bridés par les Taliban, l'EIL-K a pu recruter en Afghanistan des membres du Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088), également connu sous le nom de Parti islamique du Turkestan (ETIM/TIP), dont certains auraient déjà fait défection pour rejoindre l'EIL-K. Récemment, plusieurs commandants du Jamaat Ansarullah auraient rejoint les rangs de l'EIL-K dans les provinces de Nangarhar et de Kounar.

46. Plusieurs États Membres ont confirmé que Sanaullah Ghafari (également connu sous le nom de Shahab al-Muhajir, QDi.431) était toujours en vie et demeurait à la tête de l'EIIL-K. Il se trouverait dans la province de Kounar. Ghafari a probablement été pris pour cible alors qu'il sortait d'un centre d'entraînement de Jamaat-ul-Ahrar (QDe.152) dans cette province et pourrait avoir été blessé.

Asie du Sud-Est

47. Certains États Membres ont continué à indiquer que l'action antiterroriste avait permis de réduire les activités terroristes en Malaisie et en Indonésie. Dans le même temps, les Philippines étaient confrontées à une recrudescence des attentats, comme en témoignait celui perpétré le 3 décembre par l'État islamique d'Iraq et du Levant en Asie du Sud-Est (EIIL-SEA) (QDe.169) lors d'un service religieux tenu dans la ville de Marawi. Des États Membres estimaient que les groupes se réclamant de Daech pourraient continuer de mener des attaques opportunistes, en particulier dans le sud des Philippines. Des États Membres estimaient que la menace terroriste risquait de s'intensifier à l'approche des élections de 2024 et 2025.

48. Bien que l'EIIL-SEA opère de manière décentralisée, sans que son chef n'exerce de commandement ni de contrôle global, il conservait la capacité de réagir rapidement aux opérations antiterroristes, comme l'ont montré les attaques menées en représailles depuis l'assassinat de son ancien chef, Faharudin Hadji Benito Satar (également connu sous le nom de Abu Zacharia et Jer Mimbantas). Les informations relatives à l'identité du nouveau chef du groupe n'étaient pas confirmées et les informations faisant état de sa reddition ou de son décès n'étaient pas claires.

49. Bien que la menace associée au Groupe Abou Sayyaf (QDe.001) avait diminué, ce dernier conservait la capacité de mener des attaques, principalement au moyen d'engins explosifs improvisés. Le 2 décembre, les services de sécurité philippins avaient tué l'un des membres de la structure dirigeante du groupe, un artificier, et 20 combattants à Basilan.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

50. Si le terrorisme continue de représenter une menace mondiale importante, il touche les zones de conflit de manière disproportionnée. L'ONU, notamment par l'intermédiaire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, a continué d'aider les États Membres à renforcer leur capacité de prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment en relevant les défis posés par les groupes terroristes qui exploitent la dynamique des conflits. Pour faire face à la nature transnationale du terrorisme, les efforts se sont concentrés sur la promotion de la coopération multilatérale, en particulier pour lutter contre les crimes terroristes et autres crimes, sur la participation aux poursuites judiciaires et sur le rapatriement des personnes toujours bloquées dans le nord-est de la République arabe syrienne.

51. Le 19 octobre, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme) a tenu une réunion publique sur la lutte contre le discours terroriste et la prévention de l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, en se concentrant sur les nouvelles tendances mondiales et les bonnes pratiques en matière de prévention et d'intervention, à la fois en ligne et hors ligne. Sur la base des recommandations énoncées dans la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, le Comité a adopté le 1^{er} décembre une première série de principes directeurs non contraignants pour les États Membres, appelés Principes directeurs non contraignants relatifs à la menace que représente

l'utilisation de systèmes de drones aériens à des fins terroristes (S/2023/1035). La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, au nom de celui-ci, a effectué quatre visites d'évaluation dans des États Membres.

A. Membres suspectés de Daech et leurs proches dans les zones de conflit

1. Situation actuelle

52. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, plus de 48 500 personnes, dont 31 600 ressortissants étrangers, seraient restées dans les camps de Hol et Roj, ainsi que dans des centres de détention et d'autres installations, y compris des centres de « réhabilitation », en raison de leurs liens présumés ou de liens familiaux avec Daech. Les camps sont restés surpeuplés, avec des abris inadéquats et un accès limité à la nourriture, aux soins médicaux, à l'eau potable et à d'autres services de base. L'accès des acteurs humanitaires aux centres de détention et autres installations est resté limité. Les enfants constituent plus de 60 % de la population des camps, et l'on estime qu'ils sont plus de 13 300 à venir d'Iraq et environ 6 000 de plus de 60 autres pays. Quelque 73 % des enfants des camps ont moins de 12 ans et 20 % ont moins de 5 ans.

53. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ont continué à échanger des informations sur le caractère arbitraire de la séparation des enfants de leurs familles dans le nord-est de la République arabe syrienne et de leur transfert vers des centres de détention et d'autres installations. À la suite d'une visite technique de six jours dans le nord-est de la République arabe syrienne en juillet, le Rapporteur spécial a indiqué qu'aucun des enfants placés dans ces installations n'avait rencontré de représentant des autorités judiciaires ou fait l'objet d'une procédure judiciaire.

54. En Libye, des femmes auraient été contraintes de se marier avec des hommes prétendument affiliés à Daech, tandis que d'autres auraient été obligées d'accompagner leur mari en Libye depuis l'étranger. Lors d'une visite au centre de détention pour femmes de Jdeïd à Tripoli, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ont observé que les femmes détenues pour leur association présumée avec Daech l'étaient sans procédure judiciaire et dans des conditions déplorable, et qu'elles auraient été soumises à des actes de torture et à de mauvais traitements. Les deux entités ont plaidé pour leur transfert dans des environnements non carcéraux, et pour le respect et la protection de leurs droits humains.

2. Mesures de rapatriement

55. Au titre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, l'ONU a continué d'aider les États Membres qui en avaient fait la demande à élaborer des interventions adaptées pour protéger, rapatrier, réhabiliter, réintégrer et, le cas échéant, poursuivre en justice leurs ressortissants qui reviennent dans le pays. Entre juillet et décembre, sept États Membres (Azerbaïdjan, Canada, Fédération de Russie, France, Iraq, Kirghizistan et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont rapatrié au moins 2 385 personnes de République arabe syrienne, dont 34 enfants russes, 274 ressortissants kirghizes et 1 994 ressortissants iraqiens.

56. Des mesures importantes ont été prises pour renforcer la coordination et faciliter le retour des ressortissants iraqiens. L'ONU et le Gouvernement iraquien, par

l'intermédiaire du groupe de travail technique chargé de la mise en œuvre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, coprésidé par le Gouvernement iraquien, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'UNICEF, ont élaboré un plan visant à renforcer la cohérence du programme et à mobiliser des ressources adéquates. Un comité directeur a été mis en place pour renforcer la coordination et la gouvernance entre les entités des Nations Unies en Iraq. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a créé un nouveau bureau de programme à Bagdad pour coordonner l'assistance en matière de sécurité et de responsabilité, et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) a nommé deux enquêteurs pour assurer la liaison avec les juges d'instruction iraqiens.

3. Poursuites et enquêtes

57. Les poursuites et les enquêtes sont restées au cœur de l'action menée par l'ONU pour réprimer les crimes commis par Daech. Au cours de la période considérée, trois nouveaux États ont demandé l'assistance de l'UNITAD pour appuyer les procédures nationales engagées contre des membres de Daech pour crimes internationaux. L'UNITAD a continué à soutenir l'élaboration d'un cadre juridique iraquien permettant de connaître des crimes internationaux commis par Daech en offrant des conseils sur le projet de législation et en organisant une session de sensibilisation des membres du Parlement consacrée à l'interaction entre le droit pénal international et le droit pénal national.

58. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le HCDH ont continué à collaborer avec le pouvoir judiciaire iraquien pour faire respecter le droit à un procès équitable dans les affaires pénales, notamment en suivant les procès de 97 détenus soupçonnés d'infractions terroristes qui avaient été transférés de centres de détention de la République arabe syrienne vers l'Iraq entre juillet et octobre. La plupart de ces personnes ont été poursuivies et condamnées en vertu de dispositions générales de la loi antiterroriste iraquienne plutôt qu'au motif de la commission d'actes de violence spécifiques.

59. La collecte, la préservation et le stockage des éléments de preuve sont restés au cœur de l'action menée pour que les responsables de crimes commis par Daech répondent de leurs actes. L'UNITAD a continué d'enrichir et de numériser ses fonds de preuves concernant les crimes qui auraient été commis par Daech et a présenté aux autorités iraqiennes un rapport d'enquête sur un cas d'utilisation d'armes chimiques par des membres de Daech en Iraq. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a fourni une assistance technique et dispensé une formation au renforcement des capacités pour aider les autorités nationales du Mozambique, du Niger et du Nigéria à obtenir et à gérer efficacement les éléments de preuve, y compris ceux qui ont été prélevés sur le champ de bataille, dans le cadre d'enquêtes liées au terrorisme. L'ONUDD a organisé pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est une réunion interrégionale sur la conservation et la demande transfrontalières d'éléments de preuves électroniques, qui a donné lieu à un échange de bonnes pratiques et d'enseignements.

60. L'ONU a redoublé d'efforts pour promouvoir et soutenir les enquêtes et les poursuites concernant des faits de violence sexuelle et fondée sur le genre liée au terrorisme. En octobre, un expert déployé auprès de l'UNITAD par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a aidé les institutions iraqiennes à améliorer leur capacité technique et opérationnelle de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits. En décembre, l'UNITAD a publié un rapport présentant des

conclusions juridiques sur les violences sexuelles commises par Daech à l'encontre des femmes et des filles en Iraq⁵. Au Nigéria, l'ONUDC et le Fonds des Nations Unies pour la population ont formé 100 officiers de justice pénale aux enquêtes sur les délits de violence sexuelle et fondée sur genre.

61. En novembre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié, avec la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, un rapport⁶ dans lequel sont mises en avant la difficulté à faire répondre de leurs actes les auteurs de crimes sexuels et fondés sur le genre et la nécessité d'adopter des approches tenant compte du genre et centrées sur les victimes. En décembre, la Direction exécutive a publié son rapport intitulé « Trends Tracker on Human Rights »⁷, qui fait état d'une augmentation du nombre de recommandations adressées aux États par le Comité au sujet des poursuites judiciaires contre les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre liées au terrorisme.

4. Réadaptation et réintégration

62. L'ONU a continué d'aider les États Membres à mettre en place des programmes globaux, respectueux des droits humains et tenant compte des questions de genre destinés à relever les défis de la réhabilitation et de la réintégration de leurs ressortissants de retour. L'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF ont organisé des visites des autorités irakiennes dans les camps et des séances de sensibilisation au droit applicable, au conseil et à la représentation devant les tribunaux afin d'obtenir divers documents juridiques pour les rapatriés. L'UNICEF a fourni aux enfants rapatriés une aide à la réintégration dans leur communauté, y compris des services de santé et des services juridiques et éducatifs.

63. Les problèmes de santé mentale rencontrés par les personnes de retour sont restés une composante importante des efforts de réintégration soutenus par l'ONU. Pour promouvoir la santé mentale et le soutien psychosocial dans le cadre de la réadaptation et de la réintégration des enfants ayant des liens familiaux avec des groupes terroristes, des formations spécialisées ont été dispensées aux travailleurs sociaux et aux psychologues par l'ONUDC en Indonésie et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Maroc et au Tadjikistan.

B. Coopération internationale et régionale

64. La promotion de la coopération multilatérale, y compris avec les organisations internationales et régionales, pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent qui y conduit reste une priorité pour l'ONU. Le Dispositif mondial pour la lutte contre les menaces terroristes, lancé en 2022 par l'Union européenne et l'Organisation et géré par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a commencé à fournir, sur la base des besoins d'assistance technique déterminés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, un soutien rapide et souple en matière de renforcement des capacités des États Membres s'agissant de détecter, prévenir et contrer les menaces terroristes, d'y répondre et d'enquêter à leur sujet, notamment au Kenya, au Kirghizstan, à l'Ouganda, au Tadjikistan et au Togo.

⁵ UNITAD, « Report on sexual violence against women and girls committed by ISIL in Iraq », 3 décembre 2023.

⁶ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Towards meaningful accountability for sexual and gender-based violence linked to terrorism », novembre 2023.

⁷ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Trends Tracker on Human Rights: Recommendations by the Security Council Counter-Terrorism Committee Following Assessment Visits to Member States (2017-2023) », décembre 2023.

65. Dans le cadre d'un projet commun, l'ONUUDC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ont organisé en octobre une réunion destinée à renforcer la coopération et accroître la communication et l'échange d'informations entre les autorités nationales de l'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Togo afin de résoudre des affaires complexes de terrorisme et de criminalité organisée. Dans le cadre de ce même projet, trois ateliers nationaux ont été organisés en Algérie, au Bénin et au Mali entre octobre et novembre afin de proposer des mesures concrètes permettant d'accroître la collaboration et d'améliorer la coordination au niveau national.

C. Coordination et cohérence dans toutes les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme

66. Le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme est resté un moyen important d'assurer la coordination et la cohérence de l'action menée par l'Organisation en matière de lutte contre le terrorisme. Grâce à sa plateforme numérique, qui relie plus de 1 000 personnes référentes dans 137 États Membres, 14 organisations régionales et l'ensemble des 46 entités qui en font partie, le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme a permis de continuer à encourager, coordonner et mettre en commun les compétences spécialisées, les connaissances et les meilleures pratiques pour lutter contre le terrorisme. En novembre, à la suite d'une visite d'évaluation effectuée par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'élaboration d'un « plan d'assistance technique des Nations Unies coordonné et hiérarchisé » a été mise en train pour le Bénin, en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident et sous les auspices du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

D. Aide aux victimes de Daech

67. Les approches axées sur les survivants sont restées au cœur des efforts déployés par l'ONU pour aider les victimes et les personnes ayant survécu aux violences commises par Daech, y compris les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. En août, à l'occasion de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé un événement de haut niveau et lancé une exposition au Siège de l'Organisation afin de sensibiliser le public aux répercussions durables du terrorisme. Le Bureau a également lancé une galerie en ligne⁸ pour rendre hommage aux victimes du terrorisme et diffuser leurs témoignages dans le monde entier. Pour donner une voix aux victimes du terrorisme au sein de leurs communautés et renforcer leur résilience, l'ONUUDC a mené avec l'Association libanaise des victimes du terrorisme une campagne de sensibilisation qui a touché plus de 23 millions de personnes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

68. En Iraq, l'ONU a continué à soutenir le Gouvernement, notamment dans la région du Kurdistan, pour protéger et promouvoir les droits des personnes ayant survécu aux crimes commis par Daech. L'OIM a continué à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la loi sur le soutien aux rescapées yézidiennes grâce à des actions de plaidoyer, en mobilisant des fonds et en offrant un soutien technique. En octobre, l'OIM et l'organisation non gouvernementale internationale Nadia's Initiative ont inauguré le Mémorial du génocide des yézidis sur le site du nord de

⁸ Voir le site Web de la Journée internationale de 2023 en hommage aux victimes du terrorisme (<https://www.un.org/counterterrorism/2023-terrorism-victims-day>).

L'Iraq où Daech a assassiné et enterré dans une fosse commune plus de 100 femmes et enfants en 2014.

69. En République démocratique du Congo, l'UNICEF a fourni des services de santé mentale et de soutien psychosocial à plus de 430 personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées par une organisation affiliée à Daech, ainsi qu'à 10 687 enfants et personnes s'occupant d'eux. Au Cameroun, l'UNICEF a aidé ses partenaires gouvernementaux à mettre en œuvre des activités parentales positives, notamment pour prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre commises par Daech, telles que les mariages d'enfants, et à procurer des services de santé mentale et de soutien psychosocial aux enfants, y compris à ceux qui participent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

E. Gestion des frontières et application de la loi

70. L'ONU a continué à renforcer diverses capacités des États Membres en matière de gestion des frontières et de police. En septembre, l'OIM, l'ONUSUDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont lancé le Mécanisme intégré de stabilité des frontières, plateforme de coordination visant à renforcer la gouvernance des frontières et la coopération en matière de sécurité entre les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et à faciliter la gestion des projets financés par la communauté internationale dans la région. Dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et destinés à prévenir les mouvements internationaux de groupes et de personnes terroristes, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a mené des consultations nationales en Algérie, à Fidji, au Kenya, au Paraguay et au Samoa afin d'évaluer les lacunes et d'identifier les besoins en matière d'assistance technique pour la mise en œuvre de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et systèmes de dossiers passagers.

71. Le Programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables, mené par le Bureau de lutte contre le terrorisme avec le concours de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNICRI, et en consultation avec INTERPOL, a renforcé les capacités de plus de 100 fonctionnaires nationaux en Indonésie, au Kenya, au Tadjikistan et en Tunisie en matière de protection des infrastructures critiques et des lieux publics (« cibles molles ») contre les attaques terroristes. Dans le cadre de ce programme, un plan d'action national a été lancé pour le Gouvernement tadjik et une feuille de route assortie de recommandations concernant le renforcement des mesures de sécurité afin de protéger les « cibles molles » des attaques terroristes a été présentée au Gouvernement kenyan.

72. Grâce à des ateliers régionaux organisés en septembre et octobre au Kenya, le Programme mondial de lutte contre l'utilisation d'armes à des fins terroristes, dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a permis de renforcer la capacité des États Membres de lutter contre l'acquisition et l'utilisation par les terroristes d'armes légères et de petit calibre, d'engins explosifs improvisés et de systèmes d'aéronefs non habités, et d'empêcher les terroristes d'utiliser des armes de destruction massive ainsi que des matières et des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. En décembre, un atelier national sur les liens entre le trafic d'armes légères et de petit calibre, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme a été organisé au Kirghizstan. Ces ateliers ont bénéficié à plus de 120 participants de 20 États Membres. L'ONUSUDC a organisé avec les services de sécurité compétents au Kenya, en Ouganda et aux Seychelles des exercices de simulation axés sur la

détection, la prévention et la désorganisation du trafic de biens à double usage à des fins terroristes.

73. En octobre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé un deuxième projet d'envergure mondiale, mis en œuvre avec l'ONUSC, à l'appui de la consécration universelle et de l'application effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Dans le cadre de ce projet, le Bureau a formé en décembre plus de 30 fonctionnaires du secteur de la défense, des services de police, des autorités de réglementation nucléaire et des institutions de sécurité du Nigéria à la protection des infrastructures critiques, en mettant l'accent sur les installations radiologiques et nucléaires.

74. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, par l'intermédiaire de son Programme mondial sur les cellules de fusion, a continué à fournir une assistance technique aux États Membres pour qu'ils élaborent et mettent en place des mécanismes nationaux de coordination interinstitutions en matière de lutte contre le terrorisme ou des centres de fusion. Entre septembre et novembre, le Programme a formé 50 agents des services de police et de sécurité de 17 pays d'Afrique à l'analyse et à l'évaluation des menaces, à la prise de décision éthique et aux enquêtes en sources ouvertes. L'ONUSC a aidé le Centre d'excellence régional pour la lutte contre le terrorisme de l'Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique orientale à élaborer et à publier une analyse de la perception de la menace dans le cadre des efforts déployés par les services de police pour lutter contre les combattants terroristes étrangers en Afrique de l'Est.

F. Lutte contre le financement du terrorisme

75. Les entités des Nations Unies ont continué, notamment au moyen d'analyses, à soutenir les initiatives visant à réduire la capacité de Daech et de ses affiliés à générer des ressources et à y accéder pour les utiliser à des fins terroristes. En décembre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié une note analytique sur le renforcement des partenariats public-privé pour lutter contre le financement du terrorisme⁹.

76. L'ONU a continué à coopérer avec le Groupe d'action financière et son réseau mondial, notamment grâce à la participation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à des réunions d'experts et à des projets relatifs au financement du terrorisme, au financement participatif et à la protection du secteur des organisations à but non lucratif contre les détournements de fonds liés au financement du terrorisme, et à la communication régulières d'informations sur le financement de Daech. Le 16 novembre et le 21 décembre, respectivement, le Groupe d'action financière d'Amérique latine et le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux ont présenté au Comité contre le terrorisme un exposé sur leurs activités.

77. L'ONUSC a apporté un soutien juridique et opérationnel aux États Membres dans la lutte contre le financement du terrorisme, notamment en préparant les demandes d'entraide judiciaire du Burkina Faso et du Niger, et en recueillant des renseignements dans le cadre d'enquêtes sur le financement du terrorisme au Ghana. Après avoir bénéficié de l'assistance technique de l'ONUSC concernant la mise en œuvre des régimes de sanctions nationaux et internationaux et de prévention du financement du terrorisme, le Gouvernement du Mozambique a publié en juillet une liste nationale relative aux sanctions contenant les noms de 43 individus et 3 groupes.

⁹ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Establishing effective public-private partnerships on countering the financing of terrorism », décembre 2023.

78. En septembre, en coopération avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et les autorités nationales du Maroc, l'ONUSC a organisé un atelier régional destiné à former des fonctionnaires originaires du Burkina Faso, du Maroc, de Mauritanie et du Tchad à la mise en œuvre des mesures de sanctions conformément aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. En consultation avec le Gouvernement trinitadien, l'ONUSC a mis au point un outil de recherche pour les institutions financières et les entités déclarantes afin d'appliquer des mesures et des actions conformes à la législation applicable en matière de gel des avoirs, y compris pour les personnes ou les entités désignées dans le cadre des régimes de sanctions établis par le Conseil de sécurité, notamment la résolution [1267 \(1999\)](#).

G. Incidences des technologies de l'information et des communications et des nouvelles technologies sur la lutte contre le terrorisme

79. Les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres à faire face aux enjeux liés aux nouvelles technologies et à tirer parti des possibilités offertes par celles-ci pour prévenir et combattre le terrorisme dans le respect des droits humains. Entre septembre et novembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme, dans le cadre de l'initiative sur la cybersécurité et les technologies nouvelles qu'il mène conjointement avec l'Union européenne et INTERPOL, a organisé cinq ateliers régionaux en Bosnie-Herzégovine, au Kenya, en Thaïlande, à la Trinité-et-Tobago et en Ouzbékistan, afin de renforcer les capacités de plus de 130 agents des services de police de 29 États membres et de sensibiliser aux questions politiques et opérationnelles liées à la lutte contre l'utilisation des nouvelles technologies à des fins terroristes. Grâce à des ateliers de formation organisés en Albanie, au Kenya, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie, le Bureau a renforcé les capacités de plus de 75 fonctionnaires de 24 États Membres d'Afrique, d'Europe et d'Asie du Sud-Est en ce qui concerne l'utilisation de la reconnaissance faciale et des techniques d'enquête en sources ouvertes dans le cadre des enquêtes sur les infractions terroristes. Lors de la Semaine régionale de la cybersécurité qui s'est tenue aux Émirats arabes unis en octobre, le Bureau a dispensé une formation interactive sur les enquêtes en sources ouvertes et organisé un exercice de riposte à une cyberattaque terroriste simulée contre des infrastructures critiques ; 180 fonctionnaires de 55 États Membres ont participé à ces activités.

H. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

80. Pour concevoir et mettre en œuvre des contre-discours et des stratégies efficaces de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, l'ONU a continué d'adopter une démarche mobilisant l'ensemble de la société et de promouvoir la coopération avec toutes les parties prenantes concernées. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a poursuivi le dialogue avec la société civile, notamment par l'intermédiaire de sa plateforme « Connect and Learn », qui accueille plus de 5 900 utilisateurs issus des États Membres, d'organisations internationales et de la société civile. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a facilité les échanges entre pairs afin de partager les pratiques prometteuses en matière de prévention et de lutte contre le recrutement en ligne, le discours haineux et la désinformation entre les États Membres. L'ONUSC a

contribué à la création d'un réseau d'organisations de la société civile dirigées par des jeunes et s'occupant de la prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme, qui servira de cadre pour l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des capacités.

81. Les entités des Nations Unies ont élaboré des orientations, des connaissances et des produits analytiques pour concevoir des stratégies efficaces de prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Dans le cadre des efforts visant à prendre en compte les questions de genre selon le contexte dans la conception d'initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent au Mali, en Mauritanie et au Niger, l'UNICRI a publié une analyse¹⁰ dans laquelle est établie une corrélation directe entre les principaux facteurs de résilience face à l'adhésion à des groupes extrémistes violents et les besoins et demandes dont font état les femmes et les hommes des communautés locales dans ces pays.

82. En juillet, le PNUD a lancé un projet destiné à appuyer les autorités du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo dans la mise en œuvre d'initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent et à renforcer la résilience des communautés. Dans le cadre de ce projet, le PNUD a organisé au Mali et en Somalie à l'intention des responsables religieux, des universitaires et des éducateurs des activités de formation axées sur la prévention de l'extrémisme violent. En Iraq, l'OIM a accordé des subventions à 50 organisations de la société civile pour mettre en œuvre des initiatives permettant de déterminer quels sont les facteurs de l'extrémisme violent dans les communautés touchées par le conflit et d'y remédier, conformément aux plans d'action sur la prévention de l'extrémisme violent adoptés par le Gouvernement iraquien au niveau des districts et des provinces.

83. Dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre les discours clivants et violents de Daech, l'UNESCO a continué à progresser dans la réhabilitation des monuments et des maisons historiques détruits par le groupe à Mossoul (Iraq). Au cours de la période couverte par le présent rapport, 75 maisons historiques ont été remises en état et rendues à leurs propriétaires. En mettant l'accent sur la participation des jeunes et des communautés, l'UNESCO a continué à dispenser une formation aux professionnels du patrimoine et aux artisans, en s'intéressant plus particulièrement aux femmes et aux jeunes, contribuant ainsi au relèvement urbain, à la préservation du patrimoine culturel et à la reprise de la vie culturelle et de l'emploi à Mossoul. L'UNESCO a également poursuivi la lutte contre le trafic de biens culturels dans la région du Sahel, en encourageant la restauration du patrimoine au Mali et en combattant l'extrémisme violent par le développement de l'enseignement au Burkina Faso et au Niger.

IV. Observations

84. Daech reste une grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Malgré les progrès constants accomplis par les États Membres pour réduire les capacités opérationnelles du groupe, notamment en infligeant des pertes à son commandement et en jugulant son financement, Daech et ses affiliés restent capables de mener des attaques qui font de très nombreuses victimes civiles et entraînent de grandes souffrances humaines. Je suis particulièrement préoccupé par la situation des femmes et des filles touchées par les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par Daech en Iraq. L'amointrissement des moyens militaires de Daech en Iraq et en République arabe syrienne n'a pas éliminé le risque de résurgence du groupe ni ne l'a empêché de projeter une menace au Moyen-Orient et au-delà. J'appelle les

¹⁰ UNICRI, *Voices of Resilience: A Gender Needs Analysis on Preventing Violent Extremism in the Sahel* (2023).

États Membres à continuer d'agir ensemble pour contrer Daech et à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

85. Je reste préoccupé par la menace terroriste dans certaines parties de l'Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel, où la situation se détériore et devient plus complexe. Les groupes terroristes risquent de créer une vaste zone d'instabilité, qui pourrait s'étendre du Mali aux zones frontalières du Nigéria, si les groupes affiliés à Daech continuent à bénéficier d'une plus grande autonomie opérationnelle, financière et logistique. Le terrorisme se mêle souvent aux conflits en cours dans ces régions, Daech et les groupes qui lui sont affiliés exploitant et aggravant les tensions intercommunautaires et les griefs locaux, en opérant au-delà des frontières nationales et en rendant plus difficile le règlement des conflits. À cet égard, je salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, qui constitue une étape importante dans le renforcement de l'action menée à l'échelle internationale pour régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique. À l'avenir, si le Conseil de sécurité autorise, en vertu de cette même résolution, le déploiement d'opérations dans des contextes où des groupes terroristes désignés opèrent, l'Organisation travaillera avec toutes les parties prenantes concernées afin de garantir le plein respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains.

86. Je reste profondément préoccupé par la situation désastreuse et tragique qui règne dans les camps et autres installations du nord-est de la République arabe syrienne. Des dizaines de milliers de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, qui auraient des liens présumés avec Daech et d'autres groupes terroristes, continuent d'être détenues dans des conditions extrêmement précaires et sont aux prises avec de graves difficultés s'agissant de leurs droits humains fondamentaux et de l'accès à l'aide humanitaire. Malgré des progrès notables au cours de l'année écoulée, le rythme du rapatriement de ces personnes reste globalement lent. Daech tire parti de ces difficultés, ce qui a de graves répercussions sur la sécurité régionale et internationale. Je réitère mon appel aux États Membres dont des ressortissants se trouvent dans ces centres pour qu'ils envisagent les conséquences à moyen et à long termes de cette situation et pour qu'ils redoublent considérablement d'efforts afin de faciliter le rapatriement sûr, volontaire et dans la dignité de toutes ces personnes, conformément aux obligations respectives que le droit international fait aux États Membres, y compris en tenant compte en premier lieu de l'intérêt supérieur de l'enfant.

87. La persistance de la menace posée par Daech en dépit des progrès sensibles réalisés dans la lutte contre le terrorisme met en évidence les limites des approches axées sur la sécurité. Faire face à la menace exige des réponses globales, menées à plusieurs niveaux et associant de multiples parties prenantes, qui privilégient avant tout la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. J'encourage les États Membres à envisager d'élaborer des stratégies de prévention nationales et régionales pour lutter contre toutes les formes de violence, axées sur l'état de droit et les droits humains et fondées sur des approches tenant compte de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, comme cela est proposé dans ma note d'orientation intitulée sur le « Nouvel Agenda pour la paix », et d'y investir de manière adéquate. Si les États Membres conservent la responsabilité première de la lutte contre le terrorisme, notamment en appliquant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Organisation reste quant à elle déterminée à soutenir les efforts qu'ils déploient pour concevoir et mettre en œuvre des programmes respectueux des droits humains et tenant compte des questions de genre afin de combler leurs lacunes en matière de capacités antiterroristes.